publié sur le site de la ville le : 10 juin 2022

Publié le :	**CONSEIL MUNICIPAL DU**	**: 25 MAI 2022**
Présents : 25	**DELIBERATION N°**	**: 14568**
Représentés : 12		
Absents : 2	**DGA DE SECTEUR**	**: JEAN-FRANCOIS VERDAGUER**
Pour : 31	**SERVICE**	**: FINANCES**
Contre :		
Abstention : 5	**AFFAIRE SUIVIE PAR**	**: BETTINA VIRION**

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET VILLE

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU
ESSONNE
31 MAI 2022
ARRIVÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1612-12, L. 2312-13 et L. 2121-31,

VU l'arrêté du 12 décembre 2012 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

VU la délibération n°14329 du 16 décembre 2020 approuvant le budget primitif 2021,

VU la délibération n°14400 du 19 mai 2021 approuvant le budget supplémentaire 2021,

VU la délibération n°14448 du 13 octobre 2021 approuvant la décision modificative n°1,

VU la délibération n°14461 du 25 novembre 2021 approuvant la décision modificative n°2,

CONSIDERANT le compte de gestion 2021 de la Commune établi par Monsieur le Trésorier de Sainte-Geneviève-des-Bois,

CONSIDERANT l'avis de la commission budgétaire qui s'est tenue le 16 mai 2022,

CONSIDERANT le rapport du Maire.

APRES EN AVOIR DELIBERE

« Le Maire s'étant retiré de l'Assemblée et ne prenant pas part au vote, conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales »

APPROUVE le compte administratif 2021 de la Commune, arrêté à :

- Section de Fonctionnement

..... Recettes	47 932 327,58 €
..... Dépenses	42 342 525,33 €

Soit un excédent pour l'exercice 2021 de :

- **Section de Fonctionnement ..... 5 589 802,25 €**

publié sur le site de la ville le : 10 juin 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 MAI 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 19 mai 2022 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :
Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, , Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Danièle GARCIA, Brahim OUAREM, Jérémy SIMON, Naïma FERROUDJI, Norman PANTER, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, Brigitte JAUNET, Karla AREL, Marc ESNAULT, Jocelyn MINATCHY, Jacques BENISTY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Quentin CHOLLET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Philippe ROGER (pouvoir à Danèle GARCIA), Marie-Dominique CRIBIER (pouvoir à Marc ESNAULT), Eléonore MORENO (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Philippe DECOMBLE (pouvoir à Brahim OUAREM), Laurence MOLINARI (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Jacques BOULANGER (pouvoir à Marc LE MEUR), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Isabelle QUESNEL), Patricia BARTOLI (pouvoir à Alice SEBBAG), José MARTINS (pouvoir à Nadia CARCASSET), Séverine BUSSON (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Farah QADHI (pouvoir à Michelle BOUCHON), Thomas ZLOWODZKI (pouvoir à Jacques BENISTY).

Absents

Marie-Noëlle ROLLY, Yassin LAMAOUI

Nombre de membres
composant le conseil : 39
en exercice : 39
présents : 25
représentés : 12
absents : 2

Monsieur le Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur CHOLLET est élu secrétaire.

Monsieur COLOMBELLI, Directeur Général des Services, assiste à la séance

publié sur le site de la ville le : 10 juin 2022

- Section d'Investissement

..... Recettes 12 336 259,57 €
..... Dépenses 13 030 079,35 €

Soit un déficit pour l'exercice 2021 de :

➢ **Section d'Investissement .....** **- 693 819,78 €**

Un déficit pour l'exercice 2021 de :

➢ Restes à réaliser ..... **- 1 781 227,51 €**

(dépenses : 1 903 125,67 € - recettes : 121 898,16 €)

Soit un déficit total pour la section d'investissement de .: - 2 475 047,29 €

Laissant apparaître un excédent global toutes sections confondues de :

5 589 802,25 € - 2 475 047,29 € = 3 114 754,96 €

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU
ESSONNE
31 MAI 2022
ARRIVÉE

publié sur le site de la ville le : 10 juin 2022